

Séance du mardi 15 avril 2025

Délibération n° 2025- 16

Nombre de membres :

En exercice : 18
Présents : 14
Pouvoirs : 4
Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2025

Date d'affichage électronique de la convocation : 10 avril 2025

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT - Vincent BRUN - Magalie NEVEU - David OHANNESSIAN - Charlotte PIERRAT - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Elisabeth SAGE a donné pouvoir à Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD à Julie SABY - Marylène CELLIER à Laurence PAGNON - Caroline VITAL à Vincent BRUN

Absent (s):

AFFAIRES GENERALES – Désignation de représentants de la commune au SIPAG et au SIDESOL

VU les articles L. 5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-7 du Code général des collectivités territoriales ;
Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les conditions d'élection de ses délégués aux comités ou conseils des établissements de coopération intercommunale dont la commune est membre.

VU la démission de Madame Odile BELIER COLLONGE en date du 31 mars 2025,

Monsieur le Maire lance un appel à candidature pour désigner 2 conseillers suppléants au SIPAG et au SIDESOL en remplacement de Madame Odile BELIER COLLONGE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 18 – suffrages exprimés : 18 - Abstention : 0 Pour : 18 – Contre : 0

- **DESIGNE** Madame Marylène CELLIER pour être suppléante au SIPAG et Monsieur Bertrand GAULÉ pour être suppléant au SIDESOL.

Syndicat Intercommunal d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (S.I.D.E.SO.L.)	
TITULAIRES (02)	SUPPLEANTS (02)
Magalie NEVEU	Bertrand GAULÉ
Pascal DIDELET	Vincent BRUN

Syndicat Intercommunal pour la Protection des Personnes Agées (S.I.P.A.G.)	
TITULAIRE (01)	SUPPLEANT (01)
Laurence PAGNON	Marylène CELLIER

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*